

des ministres de la couronne a été appelée : Vous y découvrirez les preuves du désir le plus sincère que le gouvernement de Sa Majesté a de pourvoir, pour autant qu'il est praticable, un remède efficace contre tous les cas de grief réel. Et vous pouvez compter sur mon empressement à vous donner toute assistance en mon pouvoir, relativement aux éclaircissemens de toutes les questions qui pourront survenir et donner lieu à des discussions dans le cours de vos procédures.

“ Mais comme l'oubli de toutes jalousies et dissensions passées est le premier, comme le plus essentiel pas vers toute espèce d'amélioration, dès lorsque, ce premier point ayant été heureusement gagné, l'attention toute entière, tant du gouvernement exécutif, que de la législature, sera dirigée vers l'avancement des intérêts de la province, dans un sentiment de coopération cordiale, il n'y a nulle raison de douter de la rapidité des progrès du Bas-Canada vers la prospérité, et que cette colonie ne monte bientôt à la hauteur des portions les plus opulentes, et les plus florissantes du continent de l'Amérique.”

[No. 3.]—*Extrait de la réponse de la Chambre d'Assemblée du 26 novembre 1828.*

A Son Excellence sir James Kempt, G. C. B. gouverneur, etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence.

“ Nous les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, l'assemblée de la province du Bas-Canada, convoqué en parlement provincial, remercions humblement votre Excellence de la harangue qu'il vous a plu d'adresser du trône aux deux chambres de la législature, à l'ouverture de la présente session du parlement provincial.

6.—“ Nous avons toujours été convaincus de la justice et de la libéralité du gouvernement de S. M. et nous croyons qu'il désire réellement de remédier autant que possible aux griefs dont nous avons à nous plaindre. Nous en avons une preuve éclatante, et bien consolante pour nous, dans le résultat des pétitions récemment présentées au gouvernement impérial de S. M. par une très grande majorité de nos constituans contre des abus et griefs multipliés et profondément enracinés, qui ont depuis longtemps retardé les progrès et prolongé l'enfance et la faiblesse de cette colonie. Dès que les habitans du Bas-Canada ont fait connaître au Roi les maux du pays et suggéré le remède à ces maux, dès que leurs humbles requêtes ont été déposées au pied du trône, le Souverain, toujours juste envers des sujets toujours fidèles, a donné des ordres précis pour que ces pétitions fussent immédiatement soumises au tribunal suprême de l'empire. Portées devant ce sénat auguste, les accusations et les justes plaintes des Canadiens ont été référées à un comité de la chambre des communes, indiqué par le ministre des colonies. Ce comité offrant une réunion imposante de talens et de patriotisme, unissant les connaissances générales du droit public et constitutionnel aux connaissances particulières de l'état des deux Canadas, a formellement applaudi à presque toutes les réformes qu'ont demandées et que demandent encore avec ferveur le peuple Canadiens et ses représentans. A la suite d'une enquête solennelle, après une délibération profonde et prolongée, ce comité a fait un rapport, monument impérissable de sa justice et de sa profonde sagesse, témoignage authen-

23170